

LES POSTES

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la dégradation constante du service du ministère des Postes, comme en font foi les articles parus dans les journaux et le nombre croissant de lettres de protestation que les députés reçoivent de leurs commettants, situation qu'est venue aggraver la rupture des négociations collectives au sujet d'une affaire qui aurait été insignifiante si la direction des Postes avait mis à la page ses méthodes de relations industrielles à l'intérieur du ministère lorsqu'il a décidé d'adopter rapidement la mécanisation et l'automatisation, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement institue immédiatement un comité parlementaire mixte semblable au comité chargé d'étudier les 250 recommandations en vue d'améliorer les relations de travail dans la Fonction publique, et prenne conscience de cette situation rendue plus critique du fait que le gouvernement a négligé de donner suite au rapport de la Commission Finkelman, d'examiner en profondeur le fonctionnement du ministère des Postes et de recommander des solutions à la crise actuelle, ce qui a accentué la dégradation du service, provoqué une rupture des relations avec le Syndicat des postiers du Canada et certains problèmes de mécanisation et d'automatisation dans la région de Toronto qui ont bouleversé le service postal dans l'agglomération métropolitaine de Toronto et partout au Canada.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour la présentation d'une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DU PROGRAMME POSTPAK— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Les renseignements que nous possédons sur le programme Postpak sont contradictoires puisque, d'une part, la direction des Postes a déclaré à l'Association canadienne du camionnage que ce système avait toujours été rentable et que de l'autre, le ministre des Postes (M. Blais) a déclaré au comité permanent des transports et des communications qu'il n'était rentable que depuis décembre 1976.

● (1410)

Je propose donc, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Délégation à la tribune

Qu'un comité parlementaire mixte soit chargé d'étudier à fond toute la question du programme Postpak, qui pose de graves problèmes à l'industrie canadienne du camionnage, et de déterminer la rentabilité du programme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'Accord.

Des voix: Non.

M. Alexander: Le ministre des Postes a encore dit non.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA PROPORTION DU MATÉRIEL UTILISANT DES ENFANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente et d'une pressante nécessité. De la pornographie très osée, surtout celle où l'on exploite des enfants, nous arrive des États-Unis par plusieurs points d'entrée et envahit nos grands centres urbains et des instances ont déjà été faites auprès du ministre du Revenu national (M^{lle} Bégin) pour limiter le nombre de ces ports d'entrée. Comme la pornographie utilisant des enfants se répand de façon dramatique, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud (M. McKenzie):

Que le premier ministre mette immédiatement sur pied un groupe d'étude de la Chambre des communes qui serait chargé de découvrir dans quelle mesure on utilise des enfants à des fins pornographiques et qui aurait 90 jours pour faire des recommandations précises à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA DÉLÉGATION CUBAINE À LA RÉUNION DE LA CIPAN, QUE DIRIGE LE COMMISSAIRE A. MARGOLLES, VICE-MINISTRE DES PÊCHES

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que nous passions aux questions orales, je voudrais signaler la présence à la tribune de la délégation cubaine aux réunions de la CIPAN à Ottawa, que dirige le distingué vice-ministre des Pêches, M. le commissaire A. Margolles.

Des voix: Bravo!